

# **FEDERATION ALGERIENNE DE HAND BALL**

## **LIGUE REGIONALE DE HAND BALL**

Maison de Jeunes Saidi Rachid –BATNA- TEL/FAX : 033.80.51.8

---

commission de Règlement qualification et de Discipline

**P.V.N° 04**

**REUNION DU.18/12/2017**

<u>Membres Présents:</u> MM. HAMICHE SALAH	PRESIDENT
BAADACHE HAMID	MEMBRE
BOUMEDIENE ALI	MEMBRE

**Ordre du *j*our**

- ETUDE DES LIBERATIONS

AFFAIRE N° 43

- Vu la demande de libération du joueur MAOUGUI SEIF EDDINE formulée par le club AMAM AIN MLILA
- Vu la lettre de libération du club WAM AIN MLILA
- Vu la licence et bordereaux du joueur sus cité
- Vu le versement des droits de libération d'un montant de 5 000.00 da (Art 10 du TRRF)

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur MAOUGUI SEIF EDDINE licence N° 02/06 est qualifié au profit de l'AMAM à compter du 18.12.2017.

AFFAIRE N° 44

- Vu la demande de libération du joueur BOULAHBAL ABDERAOUF formulée par le club AMAM AIN MLILA
- Vu la lettre de libération du club WAM AIN MLILA
- Vu la licence et bordereaux du joueur sus cité
- Vu le versement des droits de libération d'un montant de 5 000.00 da (Art 10 du TRRF)

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur BOULAHBAL ABDERAOUF licence N° 02/08 est qualifié au profit de l'AMAM à compter du 18.12.2017.

AFFAIRE N° 45

- Vu la demande de libération du joueur SALHI ABDELMALEK formulée par le club AMAM AIN MLILA
- Vu la lettre de libération du club WAM AIN MLILA
- Vu la licence et bordereaux du joueur sus cité
- Vu le versement des droits de libération d'un montant de 5 000.00 da (Art 10 du TRRF)

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur SALHI ABDELMALEK licence N° 02/09 est qualifié au profit de l'AMAM à compter du 18.12.2017.



